



## AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

**LE MERCREDI 2 juin 2021**

**19 H 00**

Accueil à partir de 17h30

### Assemblée générale Séance ordinaire virtuelle : ZOOM

- Inscription obligatoire pour recevoir un lien UNIQUE
- **Date limite d'inscription – le mercredi 2 juin à 12h00**
- Accueil à partir de 17h30

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal du 12 mai 2021;
3. Rapport de la présidente;
4. Nègo 2020 – État de situation;
5. Élection au Conseil exécutif;
6. Élection au Comité d'éthique;
7. Informations;
8. Nouvelles de mon milieu;
9. Questions diverses...

Présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)  
36, boul. Taschereau, C.P. 36, La Prairie (Québec) J5R 3Y1  
Téléphone : 450-659-5491 ou 438-320-5491

[Voir procédure d'inscription](#)

[à la dernière page de cet INFO APL](#)

## Congé de maternité

- ❖ Vous êtes enseignante **régulière temps plein** (permanente ou en voie de permanence) enceinte et votre date prévue d'accouchement est **en juillet, en août ou en septembre 2021**.

Si vous ne voulez pas avoir de problèmes avec les paies d'été et les paies de congé de maternité, vous devez prendre un rendez-vous avec **Sophie Hébert** pour être en mesure de déposer une demande de congé de maternité **avant le 11 juin**.

- ❖ Vous êtes enseignante **sur la liste de priorité**, enceinte et votre date prévue d'accouchement est **en juillet, en août ou en septembre 2021**.

Vous pourrez aussi déposer votre demande **avant le 11 juin**. Veuillez aussi prendre rendez-vous avec **Sophie Hébert**.

- ❖ Vous êtes **enceinte**, votre date prévue d'accouchement est en **octobre ou novembre** et vous jonglez avec l'idée de ne pas rentrer en août.

Vous auriez avantage à rencontrer **Sophie Hébert en juin** pour pouvoir prendre une décision éclairée.

*C'est pour bientôt*



## J'AI DROIT À L'ASSURANCE-EMPLOI

→ Si le 29 juin (ou plus tôt), j'ai une fin de contrat, je rencontre la 1<sup>ère</sup> condition pour avoir droit à l'Assurance-emploi.

*Cette année, en raison de la situation particulière créée par la crise sanitaire de la COVID-19, la procédure pour la demande d'assurance-emploi sera quelque peu différente de celle des années passées et de celle de juin 2020 (Pas de PCU).*

### Pour en savoir plus sur :

- la procédure particulière de 2021
- les pièges à éviter;
- l'admissibilité;
- la reconnaissance des heures de travail dans l'enseignement;
- les droits de la femme enceinte;
- le taux de prestation;
- les cas particuliers de l'ÉDA et de la FP



### SESSION D'INFORMATION SUR LA DEMANDE À L'ASSURANCE EMPLOI EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE (COVID-19) ALORS QUE LE PROGRAMME DE PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU) EST TERMINÉ.

**Date :** Le mardi 22 juin 2021

**Heure :** 16h30 (Accueil des participants à compter de 15h45)

**Par visioconférence ZOOM :** **Inscription au plus tard le 17 juin 16h30**

### Deux façons de vous inscrire :

❖ Cliquez ici 

❖ Cliquez sur le bouton  de la page d'accueil de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

**Lien de participation :** Quelques jours avant la rencontre, vous recevrez par courriel, le lien et le code secret vous permettant d'assister à la rencontre.

## RENCONTRES PRÉPARATOIRES ET SÉANCES DE CHOIX DE POSTE DU MOIS D'AOÛT 2021 – SECTEUR JEUNES

### Rencontres d'information avant les séances de choix de postes du mois d'août. AU BUREAU DE L'APL \*

12 août 2021	➤ 9 h	Tous les champs du secondaire et le champ 01 secondaire (incluant autisme (AUT) et santé mentale (GSM) primaire et secondaire)
12 août 2021	➤ 13 h 30	Préscolaire et primaire : champ 02 préscolaire (PRE) et champ 03 général (PGE) incluant art dramatique (ARD) et danse (DAN)
13 août 2021	➤ 10 h	Spécialiste du primaire champs : 04 anglais (ALS), 05 éducation physique (EDP), 06 musique (MUS), 20 francisation (ACP) et champ 01 primaire (sauf autisme (AUT) et santé mentale (GSM))



*L'APL communiquera avec vous entre le 2 août et le 6 août afin de confirmer votre participation à la rencontre d'information.*

### Séances de choix de postes du mois d'août 2021 – CSSDGS – À LA CITIÈRE \*

16 août 2021	➤ 9 h	Tous les champs du secondaire et le champ 01 secondaire (incluant autisme (AUT) et santé mentale (GSM) primaire et secondaire)
16 août 2021	➤ 13 h 30	Préscolaire et primaire champ 02 préscolaire (PRE) et champ 03 général (PGE) incluant art dramatique (ARD) et danse (DAN)
17 août 2021	➤ 10 h	Spécialiste du primaire champs : 04 anglais (ALS), 05 éducation physique (EDP), 06 musique (MUS), 20 francisation (ACP) et champ 01 primaire (sauf autisme (AUT) et santé mentale (GSM))



## SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE EN FP ET EDA

21 juin 2021 à 17h00 à La Citière \*

**RENCONTRE PRÉPARATOIRE :** 17 juin 2021 16 h 30 à L'APL \*

❖ Appeler à L'APL pour vous inscrire (450-659-5491 // 438-320-5491)

## DÉPASSEMENT DE LA TÂCHE ET FACTURATION 2020-2021

*Pour celles et ceux qui ont noté un dépassement de leur tâche en 2020-2021 :*

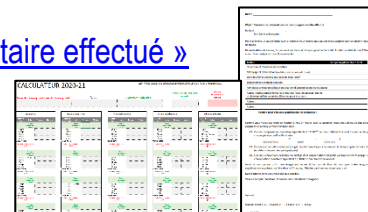
- par une compilation manuscrite personnelle
  - à l'aide du chiffrier électronique produit par L'APL
- Déposer votre réclamation accompagnée de vos preuves à **votre direction** et acheminer une copie de cette réclamation accompagnée de vos preuves au bureau de L'APL à [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net).

*Pour celles et ceux qui ont déjà déposé une facture,*

- Il est possible de demander à L'APL de loger un grief mais ce dernier devra être acheminé au C.S.S. dans un délai de 40 jours. Attendre à la dernière minute n'est jamais une bonne idée ...

Voici des outils qui pourraient vous être utile :

- [Document d'information : COMMUNIQUÉ APL : TÂCHES – COVID #7](#)  
[[www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → Publications / Communiqués APL / 2020-2021 ]
- [Formulaire : Opération « Demande de paiement pour le temps supplémentaire effectué »](#)  
[[www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → Documents / Formulaires et lettres types]
- [Calculateur de tâche 2020-2021 \(excel\)](#)  
[[www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → Documents / Formulaires et lettres types]



## Session d'information « Parlons Retraite »

**RAPPEL**

INVITATION À TOUTES ET TOUS  
SESSIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Rencontre virtuelle par la plateforme ZOOM

De 18 h 00 à 20 h 30

~~LE MARDI 18 MAI 2021~~

OU

LE MARDI 8 JUIN 2021

OU

LE MERCREDI 16 JUIN 2021

**Places limitées**

**RAPPEL**


Des places sont encore disponibles pour nos sessions d'information et de formation « Parlons Retraite » des 8 et 16 juin !

**Cette session vous intéresse ?**

**Vous pouvez encore vous y inscrire** (avant le 6 juin 2021 ou jusqu'à ce que les places soient comblées)

❖ En cliquant



❖ En cliquant sur le bouton  de la page d'accueil de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

## ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat s'est terminé en mai ou se termine en juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'obtenez pas de contrat à la rentrée :



→ Vous serez facturé pour 120 jours supplémentaires ;



Desjardins

→ Vous pouvez choisir de prolonger cette assurance. Dans ce cas, il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. Le Centre de services scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai, ce sont les mêmes modalités que si vous n'avez pas de contrat à la rentrée qui s'appliqueront à la fin du contrat [A 2]. Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de L'APL.

## Un délégué dans mon école?

### Pourquoi, qui, comment?

La convention collective, notre contrat de travail, est une entente signée par les deux parties : la partie patronale et la partie syndicale.



Puisqu'il y a deux parties impliquées, celles-ci devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

Le délégué est le miroir de son milieu et de son syndicat. Il soumet, en tant que représentant, les réalités de son milieu et ramène celles du syndicat.

Le délégué syndical, pas plus que les membres, ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de délégué.

**Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.**

C'est ensemble que nous avançons et que nous travaillons à améliorer nos conditions d'exercice!

« Aussi mince soit-elle, une médaille à toujours deux côtés ». C'est en ayant toutes les informations et toutes les données que nous sommes le mieux outillés pour prendre de meilleures décisions.

**NE PAS  
OUBLIER !**

**Les déléguées et délégués et substituts de cette année ont reçu une lettre et des explications afin de procéder à l'élection des déléguées, délégués et substituts pour 2021-2022.**

**Nous vous remercions de transmettre à L'APL, par écrit, les noms des personnes élues (z27\_lignery@aplcsq.net).**




- **Date limite d'inscription : le mercredi 2 juin à 12h**

## Les étapes :

### 1. Inscription obligatoire



Ceci est un lien pour L'INSCRIPTION et non un lien pour accéder à l'Assemblée.

- Pour vous inscrire, cliquez sur le lien :  
<https://zoom.us/meeting/register/tJEudOyhqT8uHt10XlCj7TNSnK4NVnJ4uywQ>
- Ou sur le bouton « inscriptions »  sur la page d'accueil du site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

**ATTENTION  
SOYEZ VIGILANT**

Au moment de l'inscription, vous devrez inscrire une adresse courriel contenant idéalement vos nom et prénom. Attention ! Une erreur de frappe dans cette adresse fera en sorte que vous ne recevrez jamais le lien UNIQUE.

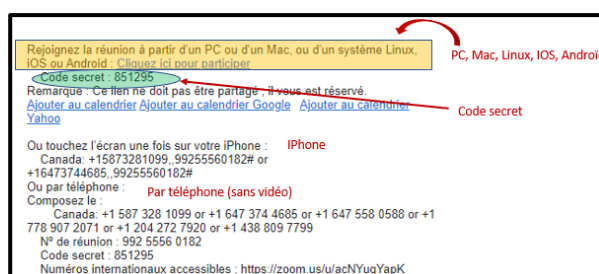
### 2. Approbation des membres par L'APL

- À défaut de pouvoir vérifier les cartes de membres des participants, L'APL procédera à une approbation préalable des demandes; seuls les membres en règle <sup>[1]</sup> seront approuvés.

### 3. Réception d'un courriel de confirmation (généralement 24 heures après l'inscription)

- **Confirmation** : À la suite de l'approbation, vous recevrez **un courriel** (généralisé par ZOOM) contenant **un lien unique** vous permettant d'accéder à l'Assemblée générale du 2 juin à 19h (accueil à compter de 17h30). Veuillez conserver précieusement ce courriel.
- **Lien unique à chaque membre** : Ne partagez **PAS** le lien unique reçu, car vous ne pourrez plus accéder à la rencontre si quelqu'un d'autre l'utilise avant vous.
  - Si vous ne recevez aucun courriel de confirmation ou de refus (dans les 2 jours suivant votre inscription) :
  - Vérifiez d'abord votre **boîte de courriels indésirables**. Plusieurs membres y ont déjà trouvé un précédent courriel de confirmation de ZOOM.
  - Communiquez ensuite avec L'APL par téléphone (514-659-5491 ou 438-320-5491) ou par courriel au [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net) pour obtenir de l'assistance.

### Exemple de courriel de confirmation



SUITE ...

## 4. Préparation à la rencontre

- **Utilisation d'un ordinateur (FORTEMENT RECOMMANDÉ) :** L'expérience de décembre a démontré que l'ordinateur demeure **l'outil à privilégier**. Le branchement est facile et la recherche des outils est simple.
  - Téléchargez et exécutez Zoom au préalable;
  - **Procédez à la mise à jour au besoin;**
  - Profitez d'une séance Zoom gratuite pour :
    - Testez votre micro, vos écouteurs et votre caméra
    - Repérez les outils tels que la main, le crochet vert (ou bouton YES), le X rouge (ou bouton NO) ainsi que le clavardage.



- **Utilisation d'un téléphone intelligent ou d'une tablette :** L'expérience de décembre a démontré que l'utilisation de ces appareils n'était pas optimale, mais ils peuvent tout même être utilisés. Vous devrez préalablement:
  - Téléchargez et exécutez l'application gratuite Zoom cloud meetings;
  - **Procédez à la mise à jour au besoin;**
  - Profitez de l'application ZOOM pour :
    - Testez votre micro, vos écouteurs et votre caméra
    - Repérez les outils tels que la main, le crochet vert (ou bouton YES), le X rouge (ou bouton NO) ainsi que le clavardage.

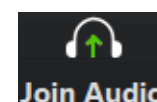


- **Documents de la rencontre :** Vous pourrez télécharger les documents de l'Assemblée générale à partir du site de L'APL le soir de la rencontre : [\[Documents / Bureau des délégués / 2020-2021 / 2 juin 2021\]](#)

## 5. Rejoindre l'Assemblée générale

**\*\*\* La salle virtuelle ne sera accessible qu'à compter de 17h.**

- Nous vous demandons d'accéder à la salle dès 17h (début de la rencontre à 19h)
  - Cliquez sur votre **LIEN UNIQUE** reçu par courriel;
  - Au besoin, cliquez sur « lancer la réunion »;
  - **SI** une fenêtre s'ouvre et vous demande de « saisir le mot de passe de la réunion », inscrivez le *code secret* reçu dans le courriel de confirmation;
  - Cliquez sur « Rejoindre pour accéder à la réunion ». (**Vous ne pourrez accéder à la rencontre qu'en présence de l'hôte de la réunion soit à 17h**).
  - *Pour les ordinateurs, si l'on vous offre l'option **rejoindre avec la vidéo**, vous devez cliquer sur cette option.*
  - *Pour les téléphones intelligents et les tablettes, donnez les autorisations nécessaires pour que Zoom puisse accéder à votre micro et à votre caméra. Pour entendre le son, il pourrait être nécessaire de choisir « appel par internet »*
  - En arrivant dans la salle, veuillez svp vous assurer d'être nommé (prénom et nom) afin que nous puissions vous reconnaître. Tout en laissant votre session ouverte, vous pourrez ensuite fermer vos caméra et micro, vaquer à vos autres occupations et revenir pour le début de la rencontre à 19h.



<sup>[1]</sup> Le membre en règle satisfait 3 conditions :

- a complété et fait parvenir une demande d'adhésion (disponible auprès de votre personne déléguée et sur le site de L'APL [\[ www.lignery.ca / vie syndicale / devenir-membre \]](http://www.lignery.ca/vie_syndicale/devenir-membre)
- a fait parvenir sa demande d'adhésion et son droit d'entrée (5 \$ ) à L'APL
- a été accepté lors d'une réunion du Bureau des délégués.